



# Mon employeur a t-il droit de nous obligé a venir travailler grac

Par **schabine**, le **22/05/2012** à **21:44**

Bonjour,

Je travail en tant que téléprospectrice dans les énergie renouvelable, et je n'en peut plus, j'ai un contrat bidon ou je travail 28h ( pour payer moins de charge je suppose ) par semaine pour 800euros de fixe net et de 400euros par mois de prime ( si il y a une vente biensûre ) mais dans la réalité, je travail plus de 35h par semaine dans un sous sol, c'est assez insalubre, il ont fermé les toilettes pour femmes pour je sait qu'elles raisons donc hommes et femmes partage les même sanitaire, ce qui veut dire gros problème d'hygiène.

Et mon patron nous oblige depuis quelques temps de travailler gracieusement les samedi ( 1 Samedi sur 2) sachant que lors de mon engagement il n'était pas question de cette nouvelle règles .

Il a commencé par dire, que c'était pour rendre service, pour avoir un maximum de contrat donc de vente qui pourrait être bénéfique aussi bien dans son intérêt que dans le notre .

Donc, pour rendre service j'acceptait et je venais un samedi quand je pouvait, mais aujourd'hui il impose, il menace de prendre des sanctions, de viré les gens, de faire des lettres de démission a ceux qui ne se soumette pas a ses volontés etc.. et je ne comprend pas, sachant que c'est même pas payer et qu'il change les règles quand il veux !

Pour finir, sous la pression j'ai envoyer ma lettre de démission qui parlais de ce sujet et des heures supplémentaire, mais avant de la recevoir, il a compris que je n'adhérai pas a ses méthode de travail donc ma convoqué et nous avons discuté, et bien entendu je lui ai dit qu'il recevrai ce recommandé mais qu'il ne devait pas en prendre connaissance car nous nous sommes arranger .

Je pensait avoir été claire avec lui, mais il ne ma pas prise au sérieux et recommence donc a imposé ces samedi, malgré les conditions qui avait été prise et accordé par les deux parties oralement .

Je ne comprend vraiment pas, et je souhaite trouver une solution pour y remédier et je serai prête a aller en justice car je trouve que c'est inadmissible.

Pour finir, dite moi svp et sincèrement si Mon employeur a t-il droit de nous obligé a venir travailler gracieusement sachant que la société en elle même ne respecte pas la loi .

En attente d'une réponse de votre part

Cordialement

Par **P.M.**, le **22/05/2012** à **22:06**

Bonjour,

Si c'est la seule réponse que vous attendez, effectivement, l'employeur n'a pas le droit de vous faire travailler gracieusement...

Par **janus2fr**, le **23/05/2012** à **07:14**

Et pour compléter, étant à temps partiel 28 heures par semaine, vous ne pouvez pas faire d'heures complémentaires jusqu'à effectuer 35 heures par semaine. En aucun cas les heures complémentaires ne peuvent faire atteindre la durée d'un temps plein.

Par **annie75**, le **24/05/2012** à **00:22**

voici un lien très bien expliqué j'espère qu'il te rendra autant de service qu'à moi, je te donne son adresse (<http://seniorsavotreservice.com/conseils-pratiques-CESU-cumul-emploi-retraite-cheque-services-domicile-senior.htm>) bonne chance et tiens moi au courant s'il y'a du nouveau !!

Par **P.M.**, le **24/05/2012** à **08:40**

Bonjour,

Aucun rapport par ce lien avec le sujet évoqué...

Par **schabine**, le **25/05/2012** à **22:56**

bonsoir

après 9 mois de travail kom une clandestine .. à l'heure ou je vous parle .. je me suis fait viré aujourd'hui car j'ai refusé de venir travaillé demain gratuitement ( comme je disai les " samedi " )..

je suis choqué !!

Par **P.M.**, le **26/05/2012** à **00:10**

Bonjour,

J'espère que vous avez exigé un écrit de l'employeur sinon il faut retourner en chercher un par lequel il vous dit de ne plus revenir travailler ou alors, si vous ne l'obtenez pas, relater les faits par lettre recommandée avec AR en lui disant que vous vous tenez à sa disposition à votre domicile...